

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue les 9 et 10 mai 2012 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Bernard REMAUD, la Commission a :

- adopté le compte rendu de la séance plénière du 12 avril 2012, ainsi que les avis et décisions correspondants.
- pris acte de la signature de la convention passée avec l'APEC dont les études contribueront aux réflexions du groupe de travail aval.
- pris connaissance de la lettre que l'administrateur général du CNAM a adressée au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et confié au Bureau la finalisation de la position de la Commission.
- fixé au lundi 25 juin, à partir de 14 h30, la présentation des projets IDEFI relatifs aux écoles d'ingénieurs.
- approuvé les propositions du Bureau, présentées par Corinne CABASSUD, relatives à la composition de missions hors suivi périodique.

Par ailleurs, la Commission a pris acte du décret n° 2012-574 du 24 avril 2012 portant création d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur *Collegium Île-de-France* constitué sous la forme d'un établissement public de coopération scientifique comprenant l'*École nationale supérieure d'électronique et ses applications*, l'*École internationale des sciences du traitement de l'information* et l'*Institut supérieur de mécanique de Paris*.

Enfin, la Commission a donné des avis et pris des décisions:

### **1/ Suivi périodique de l'Île-de-France – Académie de Paris (habilitation à compter de la rentrée 2012)**

#### **Université Paris-VI**

##### **- École polytechnique universitaire Pierre et Marie Curie (Polytech Paris-UPMC)**

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire Pierre et Marie Curie de l'Université Paris-VI*, dans les 4 spécialités – *Agroalimentaire – Électronique et Informatique – Robotique – Sciences de la terre* - en formation initiale sous statut d'étudiant.

- *Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire Pierre et Marie Curie de l'Université Paris-VI*, en partenariat avec l'*ITII Île-de-France*, dans les 2 spécialités – *Génie mécanique – Électronique et informatique (nouvel intitulé)* –, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire Pierre et Marie Curie de l'Université Paris-VI*, spécialité *Matériaux*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Par ailleurs, la Commission a pris acte du retrait de la demande d'habilitation d'une nouvelle spécialité sur le thème *Mathématiques et informatique numérique*.

L'Établissement devra transmettre à la Commission, en juillet 2015, un rapport relatif à la prise en compte des recommandations concernant plus particulièrement la gouvernance, les aspects transversaux et les taux d'échecs.

(AVIS N° 2012/05-01)

#### **Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech)**

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

L'avis favorable est limité à 2 années pour la préparation du diplôme dans le cadre de l'apprentissage. Il est impératif que l'organisation du cursus soit conforme à R&O.

(AVIS N° 2012/05-02)

## 2/ Suivi général des habilitations

### École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne (ENSM-SE)

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans à partir de la rentrée 2012 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité Génie industriel*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

- *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité Génie des installations nucléaires*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

Par ailleurs, l'établissement sollicite l'habilitation d'une nouvelle spécialité sur la thématique des *systèmes électroniques intelligents*

(voir ... 3/ Développement de l'apprentissage et de la formation continue)

(AVIS N° 2012/05-03)

### École nationale supérieure de la nature et du paysage (ENSNP)

Avis favorable au renouvellement, pour la seule rentrée 2012, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de la nature et du paysage*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

L'Établissement devra transmettre à la Commission, en janvier 2013, un rapport relatif à la prise en compte des recommandations

(AVIS N° 2012/05-04)

## 3/ Développement de l'apprentissage et de la formation continue

### École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne (ENSM-SE)

L'établissement sollicite l'habilitation, sur le site de Gardanne, d'une nouvelle spécialité *Systèmes électroniques intelligents*, ouverte à la formation continue.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'a pas souhaité soutenir cette formation dans le cadre de l'apprentissage, compte tenu, notamment, de l'existence à Gardanne, d'une formation en *Électronique et informatique industrielle* ouverte à l'apprentissage et à la formation continue.

La Commission donne, dans l'état actuel du dossier, un avis défavorable à l'ouverture de cette nouvelle spécialité.

(AVIS N° 2012/05-03)

### Institut polytechnique de Bordeaux

#### - École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique (ENSCBP)

Avis favorable à l'habilitation, pour 2 ans à partir de la rentrée 2012, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique*, en partenariat avec l'IFRIA, spécialité *Production dans les industries agroalimentaires*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

(AVIS N° 2012/05-05)

### École d'ingénieurs en génie de systèmes industriels (EIGSI)

Décision d'extension à l'apprentissage, pour 3 ans à partir de la rentrée 2012, de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs en génie des systèmes industriels*.

La formation s'effectuera dans le cadre d'une option consacrée au management des systèmes d'information et de la chaîne logistique.

(DECISION N° 2012/05-06)

## 4/ Demande de création de nouvelles spécialités

### Institut polytechnique de Grenoble (Grenoble INP)

Avis favorable à l'habilitation, pour 3 ans à partir de la rentrée 2012 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble – École nationale supérieure de physique, électronique, matériaux*, spécialité *Micro et nanotechnologies pour les systèmes intégrés*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

La Commission précise que ce diplôme sera délivré aux seuls élèves-ingénieurs de l'*École nationale supérieure de physique, électronique, matériaux* (Phelma) qui, après avoir suivi la 1<sup>ère</sup> année d'études dans l'école effectueront les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années d'études dans le cadre du cursus construit conjointement avec l'*École polytechnique fédérale de Lausanne* (Suisse) et le *Politecnico di Torino* (Italie)

(AVIS N° 2012/05-07)

### **Institut national polytechnique de Toulouse (INPT)**

Avis défavorable, dans l'état actuel du dossier, à l'habilitation à délivrer un titre d'*Ingénieur diplômé* dans le domaine du développement durable.

Tout en trouvant le projet intéressant, la Commission estime que l'employabilité n'est pas assurée et que le projet doit être encore travaillé, notamment sur l'aspect métier et sans exclure la possibilité de délivrer un autre diplôme.

(AVIS N° 2012/05-08)

### **Université Toulouse-III**

La Commission a pris connaissance avec intérêt du projet de création d'une nouvelle spécialité dans le domaine du génie civil et des géosciences.

En l'absence du projet stratégique demandé à l'Établissement, elle n'a pu donner un avis favorable à cette demande.

(AVIS N° 2012/05-09)

## **5/ Demande d'habilitation à délivrer des titres d'*Ingénieur diplômé* présentée par une université**

### **Université des Antilles-Guyane**

Avis favorable à l'habilitation, pour 3 ans à partir de la rentrée 2012, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Université des Antilles-Guyane*, spécialité *Matériaux*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Avis favorable à l'habilitation, pour 2 ans à partir de la rentrée 2013, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Université des Antilles-Guyane*, spécialité *Systèmes énergétiques*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(AVIS N° 2012/05-10)

## **6/Délivrance de titres d'*Ingénieur de spécialisation***

### **Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics (ISBA-TP)**

Décision de renouvellement, pour 3 ans à partir de la rentrée 2012, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur spécialisé en ouvrages d'art, diplômé de l'Institut supérieur du béton armé et des travaux publics*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

- *Ingénieur spécialisé en infrastructures et géotechnique, diplômé de l'Institut supérieur du béton armé et des travaux publics*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(DECISION N° 2012/05-11)

André MORA